

MOTIP Marking Spray

Ord.-no.: look at ordering information

Fiche Technique



Aérosol de marquage à séchage rapide pour marquer la pierre, le béton, l'asphalte et le métal. L'aérosol de marquage a une couverture très élevée, est résistant à l'usure, à l'essence, aux produits chimiques et aux intempéries.

Qualité & propriétés

- Couverture très élevée
- Résistante à l'usure
- Résistant à l'essence, aux produits chimiques et aux intempéries
- Séchage rapide

Données physiques & chimiques

- Base: Résine acrylique
- Nom de la couleur:
 - ◊ bleu
 - ◊ noir
 - ◊ rouge
 - ◊ blanc
 - ◊ jaune
- Odeur: Neutre
- Température de fonctionnement minimale: 10 °C
- Température de fonctionnement maximale: 25 °C
- Pression de vapeur: 3500/20 bar
- Contenu: 600 ML

Mode d'emploi

- Avant utilisation, lisez attentivement les instructions sur l'emballage et agissez en conséquence.
- La surface doit être propre, sèche et exempte de graisse.
- L'aérosol doit être à température ambiante. Meilleure température de traitement 10 à 25 °C.
- Avant utilisation, agiter l'aérosol pendant 2 minutes et vaporiser sur un échantillon.
- Appliquer l'aérosol de marquage à la largeur souhaitée.
- Après utilisation, nettoyer la valve (tenir l'aérosol à l'envers et appuyer sur la buse pendant environ 5 secondes).
- Le temps de séchage dépend de la température ambiante, de l'humidité dans l'air et de l'épaisseur de la laque appliquée.

Sain pour l'environnement

European Aerosols s'engage à appliquer des formules sans ingrédients restreints ou critiques et à obtenir les meilleures performances possible. Les bouchons et les emballages sont fabriqués à partir de matériaux recyclables.

Élimination

Seuls les bombes, pots ou bidons complètement vides doivent être mis dans une benne de recyclage ou dans un conteneur approprié pour les déchets valorisables. Les bombes, pots ou bidons qui ne sont pas vides doivent être éliminés en tant que « déchets spéciaux ».

Marquage/Étiquetage

Tous les produits fabriqués par European Aerosols sont conformes aux réglementations en vigueur en matière d'étiquetage, conformément à la Directive 1999/45/CE relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses. Tous les aérosols correspondent aux TRGS 200 et TRG 300, ainsi qu'à la Directive 75/324/EWG dans sa variation actuelle.

Pour toute autre question technique, appelez notre ligne d'assistance téléphonique au +31 (0) 561 69 44 00 du lundi au jeudi de 9 h à 15 h ou le vendredi jusqu'à 12 h.

À compter du Août 18, 2022 – Cette version remplace toutes les versions publiées antérieurement.

